



Conseil de sécurité
Séance en formule Arria

« Traiter les Enlèvements et les Déportations d'Enfants pendant les Conflits Armés : Mesures concrètes de Reddition des comptes et de Prévention. »

New York, le 28 avril 2023

Monsieur le Président

La Suisse remercie l'Albanie, la France et les Etats-Unis ainsi que l'Ukraine pour l'organisation de cette réunion que nous co-parrainons. Nous remercions également les intervenantes et les intervenants pour leurs exposés.

La Suisse est alarmée par le fait que ces dernières années la pratique abjecte d'enlèvement d'enfants pendant des conflits armés n'a fait que croître comme en témoignent les rapports du Secrétaire général. Derrière les chiffres se trouvent des destins humains : des enfants enlevés au Nigeria alors qu'ils cherchaient du bois de chauffage, ou encore en Colombie, au Myanmar ou en Somalie pour être recrutés en tant qu'enfants-soldats. Il ne s'agit là que de quelques exemples. Dans le contexte de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, des déportations d'enfants au sein des territoires occupés et vers la Russie ont été mises en évidence par des enquêtes indépendantes. De nombreux parents ne savent ni où se trouvent leurs enfants ni comment les contacter.

Nous saluons donc l'attention portée aux mesures destinées à responsabiliser et à prévenir ces crimes. Nous souhaitons souligner trois points à cet égard :

Premièrement, le droit international accorde une protection spéciale aux enfants. Il doit être respecté. Les déportations et les transferts illégaux représentent des violations graves de la quatrième Convention de Genève et donc des crimes de guerre. A cela s'ajoutent les règles spécifiques définissant le cadre d'éventuelles évacuations d'enfants vers un pays étranger par une partie au conflit selon le premier Protocole additionnel. En outre, le statut personnel des enfants ne doit pas être modifié par la puissance occupante qui doit veiller à ce qu'ils restent en contact avec leur famille. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée quasi universellement, oblige les Etats-partis à protéger le droit à l'identité et le droit de l'enfant de rester avec ses parents. La Suisse appelle toutes les parties, dans tous les conflits armés à respecter leurs obligations en vertu du droit international. Nous déplorons que cela ne soit manifestement pas le cas dans tous les contextes à l'heure actuelle.

Deuxièmement, sans justice, il n'y aura pas de prévention. Des enquêtes indépendantes et impartiales sont à la base de la lutte contre l'impunité. La Suisse souligne l'importance du

travail des Commissions d'enquêtes internationales indépendantes. La Commission sur l'Ukraine a détaillé des cas de transferts forcés et de déportations d'enfants. La Suisse a également invoqué avec 45 autres Etats le mécanisme de Moscou de l'OSCE qui traite également de cette question. Nous saluons les enquêtes menées par la Cour pénale internationale et réitérons notre appui à cette institution judiciaire indépendante et impartiale. Elle a notamment émis deux mandats d'arrêts pour crimes de guerre de déportation et de transfert illégaux d'enfants de l'Ukraine vers la Russie.

Troisièmement, les outils de l'agenda « Enfants et conflits armés » de ce Conseil doivent être utilisés pour prévenir et mettre fin aux violations graves commises contre les enfants. Les annexes du rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés y jouent un rôle de dissuasion central. Le Conseil a inclus en 2015 les enlèvements comme violation grave pour laquelle les parties à un conflit armé doivent être listées. Tous ceux qui commettent ces violations graves doivent être inclus dans cette liste. Nous saluons la note d'orientation sur les enlèvements publiée l'année dernière par le Bureau de la Représentante spécial du Secrétaire général et l'UNICEF. Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à adopter des mesures concrètes pour prévenir les enlèvements et pour y mettre fin. Par ailleurs, l'ONU doit pouvoir continuer à s'engager avec toutes les parties aux conflits – étatiques et non-étatiques – afin de développer des plans d'action pour mettre fin et prévenir les violations à l'encontre des enfants.

Monsieur le Président,

La meilleure protection des enfants est la paix. Les conflits armés et leurs effets dévastateurs sur les enfants – sur leur éducation, leur santé mentale et physique, voire leur vie – doivent prendre fin partout dans le monde. A cette fin, la Suisse appelle également la Russie à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien.

Il y a plus de 20 ans, le Conseil de sécurité a reconnu la question des enfants et des conflits armés comme un sujet essentiel de la paix et de la sécurité. Nous devons tout faire pour protéger les enfants touchés par les horreurs des guerres. La Suisse restera engagée.

Je vous remercie

Unofficial translation

Mr. President,

Switzerland thanks Albania, France and the United States as well as Ukraine for the organization of this meeting which we co-sponsor. We also thank the speakers for their presentations.

Switzerland is alarmed by the fact that in recent years the abhorrent practice of abducting children during armed conflicts has only increased, as illustrated by the reports of the Secretary-General. Behind the numbers lie personal stories: children abducted in Nigeria while searching for firewood, or in Colombia, Myanmar or Somalia to be recruited as child soldiers. These are but a few examples. In the context of the Russian military aggression against Ukraine, deportations of children within the occupied territories and to Russia have been documented by

independent investigations. Many parents do not know where their children are or how to contact them.

We therefore welcome the attention given to measures to ensure accountability and prevent these crimes. We wish to comment on three points in this regard:

First, international law affords special protection to children. It must be respected. Deportations and illegal transfers are serious violations of the Fourth Geneva Convention and therefore constitute war crimes. In addition, there are specific rules defining the framework of possible evacuations of children to a foreign country by a party to the conflict according to the First Additional Protocol. Furthermore, the personal status of children must not be modified by the occupying power, which must ensure that they remain in contact with their families. The UN Convention on the Rights of the Child, which has been ratified almost universally, obliges States Parties to protect the right to identity and the right of the child to remain with his or her parents. Switzerland calls on all parties in all armed conflicts to respect their obligations under international law. We regret that this is clearly not the case in all contexts at present.

Second, without justice, there will be no prevention. Independent and impartial investigations are the basis for the fight against impunity. Switzerland underlines the importance of the work of independent international commissions of inquiry. The Commission on Ukraine has detailed cases of forced transfers and deportations of children. Together with 45 other states, Switzerland has also invoked the Moscow Mechanism of the OSCE, which also deals with this issue. We welcome the investigations conducted by the International Criminal Court and reiterate our support for this independent and impartial judicial institution. It had notably issued two warrants of arrest for war crimes of illegal deportation and transfer of children from Ukraine to Russia.

Third, the tools of this Council's "Children and Armed Conflict" agenda must be used to end and prevent grave violations against children. The annexes to the Secretary-General's report on children in armed conflict play a central deterrent role in this respect. The Council included in 2015 abduction as a grave violation for which parties to armed conflict must be listed. All those who commit these grave violations must be included in this list. We welcome the guidance note on abductions issued last year by the Office of the Special Representative of the Secretary-General and UNICEF. We call on all parties to armed conflict to adopt concrete measures to prevent and stop abductions. Furthermore, the UN must be able to continue to engage with all parties to conflict – whether they are state and non-state actors - to develop action plans to end and prevent violations against children.

Mr. President,

The best protection for children is peace. Armed conflicts and their devastating effects on children - on their education, their mental and physical health, and even their lives - must be brought to an end everywhere in the world. To this end, Switzerland also calls on Russia to cease all combat operations and to withdraw its troops from Ukrainian territory without delay.

More than 20 years ago, the Security Council recognized the issue of children and armed conflict as a critical issue of peace and security. We must do everything to protect children affected by the horrors of war. Switzerland remains committed to this goal.

Thank you.